

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2016 – 20H30**

Le 13 avril 2016, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, G. DELAFOSSE, F. RAMOS, G. HULIN Adjoints ; B. BLOTTIERE, M. COGE, J-L POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, D. DUMERLE, S. FERREIRA.

ABSENTS EXCUSES:

L. MIGNON donne pouvoir à E. COOL,
S. FOSSET donne pouvoir à S. FERREIRA,
C. ADAM donne pouvoir à G. HULIN.

Secrétaire de séance : D. DUMERLE.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Monsieur Stéphane RIMBAULT, Chef du centre d'incendie et de secours d'Orbec remercie pour la mise à disposition de l'ensemble des agents des services techniques de la ville lors de l'incendie survenu le 11 février dernier au 7 rue de l'Aigle. Il précise qu'au plus fort de l'action tous les agents ont sécurisé la zone afin d'éviter le sur accident et refoulé les badauds avec professionnalisme malgré certaines réflexions à leur rencontre. Le Capitaine RIMBAULT tient également à remercier Madame Eveline MACREZ et Madame Véronique HUBLIN qui ont assuré la logistique, très appréciée de tous les intervenants.

16/8 – PARTICIPATION AU SIVOM ORBEC LA VESPIERE

Monsieur le Maire expose que, comme l'année passée, les communes d'Orbec et de La Vespière-Friardel doivent prendre des délibérations concordantes à celles du SIVOM Orbec-La Vespière, concernant les différentes participations versées par les communes au syndicat.

Monsieur le Maire détaille les participations appelées par le syndicat :

- Participation d'Orbec et de la Vespière-Friardel aux charges du SIVOM : 301 860 € annuels par commune, soit 25 155 € mensuels (soit une baisse annuelle de 14 400 € par commune par rapport à 2015) ;

- Participation scolaire : 1 324,70 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;

• Participation aux rythmes scolaires : 135 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;

• Participation à la cantine : 1,50 € par repas consommé pour les élèves de l'école élémentaire, domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le montant de ces participations, tout en indiquant qu'elles pourront être revues, si nécessaire, chaque année en fonction du budget du SIVOM.

Accepté à l'unanimité.

16/9 – SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire soumet au vote, une à une, les subventions attribuées par la commission des associations, regroupant des membres des conseils municipaux d'Orbec et de La Vespière-Friardel.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent s'abstenir lors du vote des subventions aux associations au sein desquelles ils exercent une fonction dirigeante. Il informe qu'à défaut, les délibérations seraient illégales.

Les membres du conseil municipal décident d'allouer :

- 420 € à Plaisir de Danser avec 18 POUR et 1 abstention
- 180 € à la FNATH avec 18 POUR et 1 abstention
- 4464 € aux Amis des Anciens Orbec - La Vespière avec 18 POUR et 1 abstention

Les subventions suivantes sont votées à l'unanimité :

- 2000 € à la Neustrienne
- 450 € au Jumelage
- 300 € à la Dame Blanche
- 150 € aux Belles d'Antan
- 100 € au Fil d'Or bec
- 250 € aux Amis du Patrimoine Orbecquois
- 50 € à Art Sacré du Pays d'Auge
- 70 € Ass. Le Pays d'Auge
- 240 € à la MFR Blangy le Château
- 60 € à BTP CFA
- 300 € à la MFR La Pommeraie
- 60 € à l'Ecole de Travaux Publics
- 120 € à la Chambre des Métiers du Calvados
- 60 € à CFAI
- 46 980 € à Notre-Dame pour le forfait
- 1500 € à Notre-Dame pour les voyages
- 216 € à Notre-Dame pour le Noël de la maternelle
- 6220,80 € à Notre-Dame pour la cantine
- 200 € au Vélo Club Orbecquois
- 800 € au Vélo Club Cyclotourisme
- 800 € au Ball trap
- 1400 € à la Société de Tir
- 500 € au Karaté
- 4500 € au Foot

- 900 € à JOV Gym
- 400 € à Gym Danse Orb Ves Forme
- 900 € au Judo
- 3000 € au Basket
- 800 € au Basket exceptionnel
- 450 € au Club Bouliste Orbecquois
- 2700 € au Tennis Club
- 150 € à l'USEP
- 1220€ à l'Association Sportive du collège
- 100 € à Dancing Représentation
- 450 € aux Echecs
- 700 € au Sport Auto Orbecquois
- 100 € au Souvenir Français
- 500 € à ACPG-CATM
- 120 € à la FNACA
- 150 € aux Toujours Jeunes
- 75 € au Don du sang
- 2200 € à ADMR
- 300 € à Alcool info
- 600 € à Joie de vivre
- 300 € à Joie de vivre sous condition
- 250 € à l'APEL Notre-Dame
- 250 € à l'APE
- 50 € aux usagers de la Gare de Bernay

16/10 – VOTE DES TAXES 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti.

| | Taux 2015 | Taux 2016 | Bases | Produits |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 16,75 % | 16,75 % | 1 786 000 | 299 155 € |
| Taxe Foncière bâti | 41,12 % | 41,12 % | 1 777 000 | 730 702 € |
| Taxe Foncière non bâti | 54,32 % | 54,32 % | 72 800 | 39 545 € |

PRODUIT ATTENDU : 1 069 402 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les taux proposés avec 16 POUR et 3 CONTRE.

16/11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, article par article, pour le budget primitif 2016.

Le budget proposé est équilibré à 2 900 817,54 € pour la section de fonctionnement et à 1 110 491,07 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le budget primitif 2015 avec 16 POUR et 3 CONTRE.

16/12 – DEMANDE DE DETR VOIRIE RUE DE GEOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de reprise de voirie rue de Geôle, notamment pour essayer de palier au problème d'accessibilité.

Il informe les membres du conseil municipal que le montant des travaux est estimé à 202 700 € HT soit 242 429,20 € TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions notamment la Sous-Préfecture au titre de la DETR.

Accepté à l'unanimité.

16/13 – DEMANDE DE DETR ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal en date du 5 novembre 2015, un plan d'action sur 3 années a été voté dans le cadre de l'Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) et qu'il convient de réaliser des travaux d'accessibilité prévus conformément au calendrier proposé.

Il informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2016, le montant des travaux est estimé à 19 437,50 € HT soit 23 325 € TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions notamment la Sous-Préfecture au titre de la DETR.

Accepté à l'unanimité.

16/14 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement a souhaité pour 2016 mobiliser des crédits supplémentaires dédiés au financement de projet portés par les communes ou leur EPCI.

L'Etat, à travers la loi de finances de 2016, a créé en son article 159 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local pour les communes.

Monsieur le Maire explique que cette dotation est composée de 2 enveloppes :

- une de 500 M€ consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes,
- une de 300M€ dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation des centres bourgs.

La loi charge les Préfets de Région d'attribuer ces subventions.

Monsieur le Maire souhaite qu'une demande de subvention soit déposée, dans le cadre du projet de revitalisation de centre bourg.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions notamment la Sous-Préfecture au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent avec 16 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.

16/15 – AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'AVAP sert à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable.

L'AVAP se fonde sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du PLUi, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui comprend au sein d'un périmètre délimité, un règlement, contenant des prescriptions, visant la mise en valeur du bâti et des paysages en y intégrant les objectifs du développement durable.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la création de cet Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la création de cet AVAP avec 18 POUR et 1 CONTRE.

16/16 – CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX RD4

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création de ralentisseurs rue de Bernay ont été réalisés en 2015. Il rappelle que les travaux réalisés sur une route départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental autorisant la commune à procéder à ces travaux.

Monsieur le Maire précise que, dans le cas présent, les services de la direction générale adjointe aménagement et déplacements avaient donné leur accord préalablement à

l'installation des deux plateaux mais qu'il convient maintenant de régulariser par la signature de la convention reçue en mairie le 4 mars 2016.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour signer la convention relative aux travaux d'aménagement de deux plateaux sur la route départementale n°4 proposée par les services de la direction générale adjointe aménagement et déplacements.

Accepté à l'unanimité.

16/17 – CREATIONS ET FERMETURES DE POSTES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- suite à un avancement de grade, il convient de créer le poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} et de fermer le poste de Technicien à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2016,

- pour assurer le remplacement de l'animatrice culturel du musée municipal pendant ses congés d'été, il convient de créer un poste d'agent d'animation à 27/35^{ème} pour une durée de 3 semaines,

- pour un accroissement saisonnier d'activité, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} pour une durée de 6 mois, non renouvelable et de fermer un poste d'emploi d'avenir à compter du 8 avril 2016.

Accepté à l'unanimité.

16/18 – TARIFS MANIFESTATIONS OMAC

Monsieur le Maire informe des manifestations à venir organisées par l'OMAC et propose de fixer le tarif et le nombre de tickets à mettre en valeur :

- Inauguration des grandes orgues de l'église Notre-Dame, concert du 30 avril 2016 : 500 programmes à 2€, soit une encaisse de 1 000 €,

- Normandie Impressionniste le 11/06/2016 : 150 tickets d'entrée adulte à 12 € et 50 tickets d'entrée -25 ans à 7 €, soit une encaisse de 2 150 €.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- F. BIENVENU demande où en est le problème de mérule des locaux du secours catholique. Monsieur le Maire explique que l'institut Notre-Dame doit déposer en mairie une demande d'urbanisme en vue de procéder à des travaux avant de pouvoir traiter ses locaux. Pour que le traitement soit efficace, il faudra traiter l'ensemble des locaux simultanément.

- M. COGE s'interroge sur les voitures ventouses des commerçants et signale que le policier municipal fait signe aux commerçants de changer leur disque d'heure. Monsieur le Maire émet quelques doutes quant à cette pratique qui ne correspond en rien aux instructions données à l'agent.

Séance levée à 23h.

| | |
|--------------------|--|
| COOL Étienne | |
| MACREZ Eveline | |
| MORIN Guy | |
| DELAFOSSÉ Gérard | |
| RAMOS Françoise | |
| HULIN Germain | |
| BLOTTIERE Brigitte | |
| MIGNON Laurence | |
| COGE Martine | |
| POUILLE Jean-Luc | |
| VERGER Francine | |
| LAUTONNE Gilles | |
| DROUET Liliane | |
| BIENVENU François | |
| MOREL Camille | |
| FOSSET Sylvie | |
| DU MERLE Dominique | |
| ADAM Coraline | |
| FERREIRA Sandra | |

Affiché le 21 avril 2016

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.